

*Privilège*

la question auprès du leader du gouvernement à la Chambre. Mais elle doit être discutée entre députés et je sais que la députée voudra se plier à cette exigence.

• (1510)

[Français]

**L'hon. Jean Lapierre (Shefford):** Monsieur le Président, il y a un de nos collègues qui, plus tôt, relevait le fait que les cloches sonnaient d'une manière très rapide et arrêtaient de façon très abrupte.

Monsieur le Président, c'est véritablement un rappel au Règlement parce que, hier, on a eu l'occasion de voir les whips et les «whipettes» faire des bouffons d'eux-mêmes et je me demandais si la course contre la montre pour empêcher les députés de voter ou de se rendre à leur place, c'est une pratique reconnue ou pensez-vous que cela ne peut pas enlever, un peu, l'ordre dans cette Chambre?

Il y a des limites! On les voit partir de leur banc à la course; ils sont à la veille de s'accrocher dans la Masse, monsieur le Président, à la vitesse qu'ils vont!

[Traduction]

**M. le Président:** Les whips font les choses très souvent avec beaucoup de rapidité. À mon avis, le problème que le député d'Érié a signalé à la Chambre est d'ordre technique. Je le prends très au sérieux et ferai tout mon possible pour le corriger.

## L'APPEL DES DÉPUTÉS

**M. John Nunziata (York-Sud—Weston):** Monsieur le Président, vous étudiez la question du vote et celle de la sonnerie. À plusieurs occasions ces derniers jours, certaines questions ont été mises aux voix. Je vous demande d'étudier les raisons pour lesquelles les députés ont été convoqués.

Comme vous le savez, ou comme on vous a informé, les députés ont été convoqués à cause des tactiques d'obstruction utilisées par certains députés indépendants de la Chambre. Ils ont entravé le débat qui avait lieu à la Chambre. Je vous demanderais donc de prendre en considération les tactiques du député de Shefford, qui est responsable de la tenue de tous ces votes hier et les jours précédents.

**M. le Président:** Eh bien, tant que le député de Shefford reste dans les limites du Règlement, la présidence n'y peut rien. Si on veut formuler une autre sorte de plainte, j'espère qu'on le fera selon la procédure appropriée.

Mais je signalerais au député de Shefford et à tous les autres députés que s'il y a un problème avec la sonnerie d'appel, je demanderai immédiatement à quelqu'un de s'en occuper. Mais naturellement, les tactiques employées à la Chambre, ce n'est plus la même chose.

\* \* \*

## QUESTION DE PRIVILÈGE

## LA PÉRIODE DES QUESTIONS

**Mme Marlene Catterall (Ottawa—Ouest):** Je vous remercie, monsieur le Président. Je vous ai avisé que je voulais, après la période des questions, soulever une question de privilège découlant de la période même des questions. Depuis, la Chambre a eu droit à une déclaration portant sur une question que j'ai posée pendant la période des questions. Je veux, bien sûr, répondre à cette déclaration et je vous demanderais de m'éclairer et de me dire si je dois pour cela soulever une autre question de privilège ou non.

Toutefois, revenons à ma première question de privilège. Pendant la période des questions, le premier ministre a injustement laissé entendre que ma question mettait en doute l'intégrité d'un haut fonctionnaire. Si vous lisez ma question de façon objective, vous verrez qu'il n'en est rien. Je demandais des précisions sur la nomination par le premier ministre. . .

**M. le Président:** Je comprends que la députée ne voudrait pas que ses motifs ou sa position soient mal interprétés. Le problème, c'est qu'avec tous les débats qui se tiennent à la Chambre, les députés pourraient continuellement intervenir pour commenter les questions et les réponses.

Dans ce cas-ci, le problème aurait pu être évité si la présidence avait permis à la députée de poser une deuxième question, qui aurait éclairci la situation.

La députée pourrait peut-être éclaircir la situation en posant une autre question ou en s'y prenant d'une autre façon.

J'ai donné la parole à la députée pour qu'elle nous expose son argument, mais je ne veux pas que les députés soulèvent continuellement des objections pour rediscuter des paroles échangées à la Chambre.

**Mme Sheila Copps (Hamilton—Est):** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour une autre raison. Je veux avoir l'avis du Président sur une question très importante.